

## Cahier des charges : Formation Carte Blanche

Les formations « Cartes blanches » sont des formations proposées sur les territoires relevant des RLPS ou des ASV. D'une durée de 3 jours consécutifs ou à distance, ces sessions doivent répondre en termes de problématique à un besoin identifié auprès des professionnels et partenaires du territoire. Cette formation est organisée et financée dans le cadre du Pole de compétence en éducation et promotion pour la santé. Dans ce cadre, le CRES-IREPS assure l'ingénierie de formation, tandis que la définition du contenu de celle-ci est co-construite avec les coordinateurs des RLPS et des ASV.

**Territoire :** les quartiers en référence de l'ASV de Rouen

**Personne référente sur le territoire :**

- **Elodie Louisjean** (ASV, les Hauts de Rouen)

<b>Thème de la formation</b>	<b>Santé et interculturelité</b>
<b>Public visé</b>	Les partenaires associatifs et institutionnels de l'ASV des quartiers des Hauts de Rouen et de Gramont
<b>Lieu de la formation</b>	L'espace Médiation Santé, les Hauts de Rouen, 76000 Rouen
<b>Pré-requis</b>	Pas de pré-requis
<b>Dates retenues</b>	26 janvier 2011 27 janvier 2011 28 janvier 2011
<b>Objectif général</b>	Sensibiliser les acteurs aux questions relatives à l'impact des croyances, de la culture sur la santé et les comportements de santé
<b>Objectifs pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travailler sur les représentations individuelles des participants</li> <li>▪ Appréhender la question de l'impact des croyances, de la culture sur la santé et les comportements de santé</li> <li>▪ Être outillé pour parler de santé avec les publics en tenant compte de la culture de ces derniers</li> </ul>

<p><b>Contenu propositionnel</b></p>	<p>Apport de connaissance sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les aspects législatifs</li> <li>▪ La culture et les croyances en fonction des ethnies et de l'origine des habitants des quartiers</li> <li>▪ Table ronde avec les acteurs du champ en Haute Normandie</li> </ul> <p>Les contenus seront de toute façon adaptés aux besoins spécifiques énoncés par les participants</p>
<p><b>Tarif</b></p>	<p>Le coût de la formation est pris en charge par le pôle de compétence en éducation et promotion de la santé, ainsi que par la DRDJSCS dans le cadre de financement de la politique de la ville. (Un travail autour de cette question « interculturelité et santé » devant être mis en place avec les partenaires des hauts de Rouen à l'issue de la formation).</p>

### Méthodes pédagogiques :

Les sessions de formation privilégieront la participation active des stagiaires, les échanges d'expériences et de pratiques professionnelles.

Ils reposeront également des apports théoriques et de la mise en pratique afin de susciter le questionnement et l'acquisition de nouvelles connaissances.

### Modalité de mise en œuvre :

Cette offre de formation se déroulera sur les territoires relevant de l'ASV, ce afin de favoriser ou renforcer la dynamique locale.

### Place de l'Atelier Santé Ville :

Les coordinateurs AVS sont les référents territoriaux de cette formation qui devra prendre appui sur eux pour l'organisation réflexive et « pratique » au niveau du territoire (voir convention). Ces derniers sont invités à participer à la formation, mais aussi à ouvrir cette

dernière avec la personne désignée comme « fil rouge » du CRES-IREPS, afin de pouvoir reprendre, dans leur travail de coordination, la dynamique engagée lors de la formation.

### **Evaluation de la formation**

Le ressenti et la satisfaction des stagiaires seront évalués « à chaud », c'est-à-dire à la fin de la session de formation. Le CRES-IREPS se charge à la fois de la construction de l'évaluation, mais aussi du traitement des données et de la rédaction du bilan de l'évaluation. Une copie de celui-ci sera restituée aux personnes référentes sur le territoire.

